



suisse·éole



L'éolien dans le canton  
du Valais: **dans l'intérêt  
de tous**



## L'éolien en terre valaisanne, en 2005 déjà!



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS



Grandes éoliennes de 85-101 m (au moyen)  
déjà implantées dans le canton



Parcs à l'étude



En mai 2011, les autorités fédérales annonçaient un abandon progressif de l'énergie nucléaire, et avec celui-ci la promotion des énergies renouvelables. Le Valais avait pour sa part déjà entrepris d'exploiter l'énergie du vent. En 2005 est érigée la première éolienne du canton, à Collonges, suivie trois ans plus tard par celle de Martigny. Deux autres installations, au col du Nufenen et à Charrat, voient le jour respectivement en 2011 et 2012.

### L'éolienne-test, un concept valaisan

En Valais, le «Concept pour la promotion de l'énergie éolienne» prévoit la possibilité de construire une première éolienne avant l'élaboration d'un plan d'aménagement détaillé, à condition que le Conseil d'Etat ait

reconnu le site comme propice pour le développement de l'énergie éolienne. Après une période d'exploitation suffisante vient l'heure du bilan, tant du point de vue de la production énergétique que de l'acceptation par la population. En cas de résultat positif, les procédures pour un éventuel parc peuvent aller de l'avant.

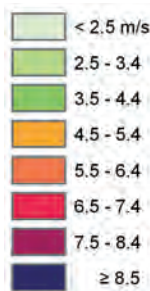
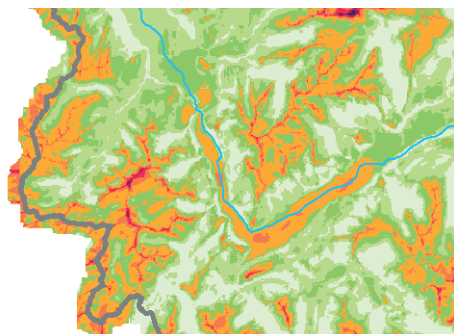
### Huit sites éoliens

Actuellement, huit parcs éoliens sont en développement sur les communes d'Obergoms, de Visperterminen, Bourg-Saint-Pierre, Charrat-Saxon, Martigny, Collonges-Dorénaz et Troistorrens. Des sites qui, grâce à leur potentiel venteux et à leur emplacement géographique, contribueront à transformer celui qu'on a longtemps appelé le «Vieux Pays» en une dynamique «Terre d'énergie».



## Aussi bien que la mer du Nord

Carte du vent © METEOTEST 2011



**Mesures de la vitesse moyenne du vent 100 m au-dessus du sol.**

1 m/s = 3,6 km/h

En 2012, les éoliennes de Collonges-Dorénaz et Martigny ont réalisé chacune l'équivalent de plus de 2500 heures de production à pleine charge: un chiffre comparable à ce que l'on connaît dans les régions côtières du Nord de l'Allemagne, réputées idéales!

Bénéficiant d'un régime de vent très propice, le canton se profile comme l'un des principaux acteurs nationaux en matière de production d'énergie éolienne. Situé au cœur des Alpes, disposant d'un réseau routier important, il permet l'installation de très grandes éoliennes, notamment dans la plaine du Rhône, et le développement de projets en altitude.

### Complémentarité des énergies renouvelables

Ainsi le Valais, qui contribue largement, et depuis longtemps, à l'approvisionnement énergétique de la Suisse par ses forces hydrauliques, s'est fixé pour objectif d'augmenter de 900 GWh (environ 10%) la production d'électricité issue des énergies renouvelables sur son territoire à l'horizon 2020.

Hydraulique, mini-hydraulique, éolien, solaire, biomasse et géothermie constituent le «mix électrique» de demain nécessaire pour sortir du nucléaire en utilisant un minimum d'énergies fossiles. Une complémentarité qui permet, par exemple, de turbiner l'eau lorsque le vent (ou le soleil) est faible, et d'économiser l'eau lorsque l'éolien (ou le solaire) tourne à plein régime.

### L'éolienne, recyclable à 98%

Enfin, dans un canton où tourisme doux et développement durable constituent des valeurs en progression, l'éolien présente l'avantage d'être un champion de l'énergie grise: sept mois de fonctionnement suffisent à compenser l'énergie utilisée pour toutes les étapes comprises entre son installation (fabrication, transport, assemblage) et son démantèlement. Et lorsque celui-ci intervient, après 25 ans d'exploitation environ, les composants de l'installation sont recyclés à 98% et le paysage peut retrouver sa virginité.

► [www.wind-data.ch](http://www.wind-data.ch) (français) → Eoliennes → Détails



## Élan national, planification cantonale



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

La nouvelle politique énergétique 2050 de la Suisse, faisant la part belle aux énergies renouvelables, entraîne un approvisionnement davantage délocalisé, régionalisé. Les autorités nationales et cantonales se retrouvent face à des questions inédites, et les citoyens sont amenés à prendre de nouvelles responsabilités et à accepter des compromis.

### Des règles et des études très strictes

En matière d'aménagement du territoire, si les grands principes sont édictés par la Confédération, les décisions restent du ressort des cantons et des communes. Le développement éolien ne déroge pas à cette règle. Ainsi, pour implanter un parc éolien, une société doit respecter les procédures de planification cantonale et communale, ce qui inclut l'approbation du projet par la population locale. Elle doit également fournir un rapport d'étude d'impact permettant de déterminer si le projet est acceptable pour les habitants, pour le paysage, la flore et la faune. Du bruit aux chauves-souris en passant par la végétation ou les activités aériennes, l'examen est systématique. Et même en cas de rapport favorable, des mesures de compensation peuvent être demandées.

### Les communes valaisannes parties prenantes

En Valais, les communes d'implantation des éoliennes sont généralement partenaires des sociétés exploitantes, telles que RhônEole SA ou ValEole SA. Elles en détiennent, directement ou indirectement, 50% des parts, voire davantage. Actionnaires, elles bénéficient non seulement des dividendes, mais également de redevances annuelles selon la quantité d'énergie pro-

duite. A ce retour s'ajoutent, pour les communes hôtes des sociétés, les rentrées fiscales. Impliquées, les communes peuvent ainsi maîtriser et guider le développement des projets.

Si la création d'emplois en lien avec l'éolien est encore difficilement quantifiable, on peut en revanche constater les nouveaux savoir-faire développés au sein des entreprises locales qui participent à la construction et à l'exploitation des installations.





## Objectifs éoliens valaisans: 35 éoliennes en 2020

Le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire du canton du Valais a publié en janvier 2013 un document présentant la stratégie cantonale en matière d'énergie éolienne.

Ce rapport a pour objectif de présenter la situation actuelle, d'estimer la quantité d'électricité qui pourrait être produite grâce à l'exploitation de l'énergie éolienne, d'énoncer les objectifs à atteindre et de proposer une stratégie pour y parvenir.

Au chapitre des potentiels, deux scénarios de production sont envisagés, l'un considéré comme «bas»,

l'autre comme «haut». Le premier considère un développement découlant d'une politique similaire à celle menée jusqu'ici. Seule une partie des éoliennes prévues sera implantée, selon un développement plus ou moins rapide en fonction des oppositions aux projets.

Ce scénario laisse entrevoir qu'environ 85 éoliennes (env. 15 parcs) d'une puissance moyenne de 2 MW pourraient être construites d'ici 2035, pour une production d'électricité d'environ 300 GWh.

► Télécharger la Stratégie détaillée «Energie éolienne» du canton du Valais sur [www.vs.ch/energie/](http://www.vs.ch/energie/) (Informations → Energie → Communiqués et médias → Publications).

### Scénario «bas» - Production d'électricité en GWh et nombre d'éoliennes construites dans des parcs, canton du Valais, 2010-2035

